Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Surendettement, contentieux et difficulté dans la procédure.

Par mama

Bonjour,

Je vous expose tout d'abord la situation.
J'ai effectué chez un organisme un crédit d'une valeur de 45000 euros pour l'achat d'un véhicule.
Le crédit a été attribué en Mars 2014, j'étais sous contrat CDI avec un salaire me permettant les mensualités de 1368 Euros.
Je me retrouve licencié économique en Juillet avec une carence de 3 mois qui me met dans une situation plus que délicate puisque 0 rentrer d'argent.
De plus la situation de carence m'empêche de régler les 3 mois du crédit qui m'auraient permis d'obtenir l'assurance perte d'emploi que j'avais contracté.
Mon premier versement d'indemnités perte d'emploi(Pôle Emploi) est en Octobre pour 9 jours seulement d'indemnisation(compte encore à découvert)

Mon dossier chez Cetelem passe de personne en personne et je suis contacté en ayant des menaces de poursuites, etc mais sans pouvoir donner suite a leur demande je leur explique la situation, sans succès.

Je n'ai ensuite plus eu de nouvelles depuis Décembre puisque j'ai du quitter mon domicile et je n'ai plus d'adresse fixe puisque étant précaire je n'ai pas réussi à trouver d'appartement et ce jusqu'à aujourd'hui.

Ensuite Neuilly Contentieux(apparemment des Huissiers) ont harcelé mes parents qui ont donner mon numéro de téléphone.
Ceux ci me demande l'intégralité de la somme Juin 2016.
Après discussion on me propose 1 an a 1500 euros par mois et le reste du à la fin.
Je ne reçois pas les courriers concernant l'affaire et le prélèvement de ce mois ci a été refusé faute de provision insuffisante(un découvert s'étant accumulé au bout de 4 mois).

Je n'ai plus de téléphone non plus. Je sais juste via un membre de ma famille qu'un PV 659 a été délivré. Mais je ne sais pas trop ce que cela implique et le courrier n'arrive plus du tout.
Un dossier de surendettement avait été refusé, la commission ayant mentionnée que le type de véhicule n'était pas nécessaire et que j'ai ainsi crée mon surendettement.

Existe t il une possibilité de contacter un tribunal pour expliquer ma situation? Ou une autre autorité compétente?

Je vous remercie pour votre aide, salutations.